

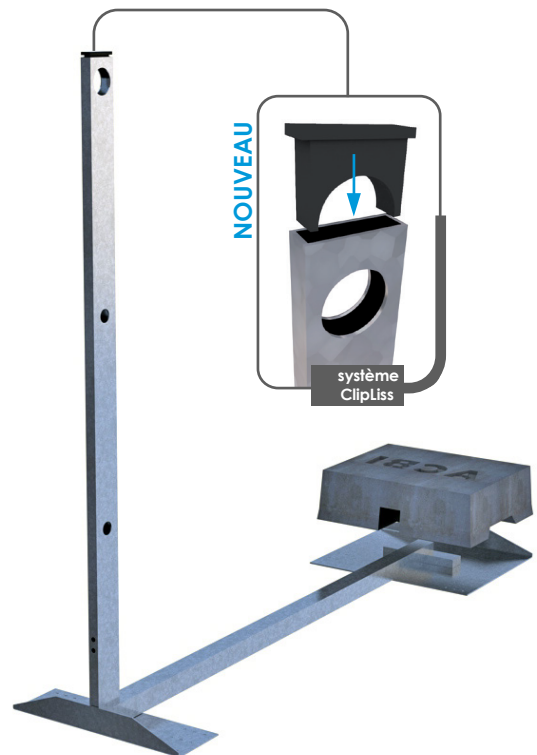
GARDE-CORPS ACIER

AUTOPORTANT BAC ACIER

Le garde-corps en acier Gardostabac est un système autoportant de protection collective permanent destiné exclusivement à la sécurisation des toitures non accessibles au public, sur bac sec.

Il est préconisé lorsqu'il n'est pas possible de fixer le garde-corps sur les tôles nervurées. Il a l'avantage de s'installer et de se démonter facilement. Aucun percement n'est nécessaire.

Conçu pour se poser dans les 2 sens de l'onde, le Gardostabac s'adapte également sur les ondes de 250 et 333 mm. Pour toutes autres dimensions d'ondes, nous consulter.

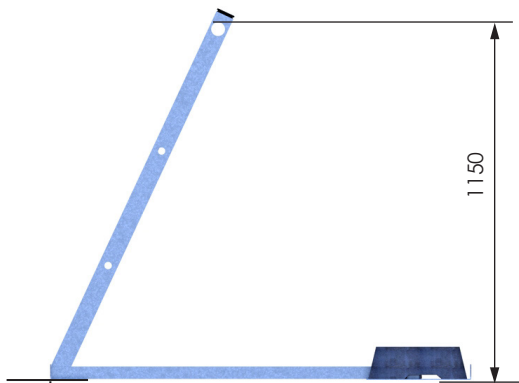


Conformité

Le garde-corps acier autoportant GardoStabac se pose directement sur la toiture sans aucun moyen de fixation. Sa mise en oeuvre ne nécessite aucun percement, ni de reprise d'étanchéité. Un double plot devra être installé tous les 2 poteaux.

Sa conception est conforme aux exigences de la norme française NF E85-015 et européenne NF EN 14122-3.

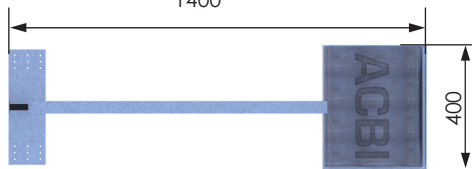
Si la toiture ne dispose pas d'un acrotère de 100 mm au minimum, il convient d'installer une plinthe de protection à la base du garde-corps. La translation du garde-corps vers la zone de risque doit être empêchée par la proximité d'une butée fixe, par exemple acrotère. Le matériel statique fourni par ACBI ne nécessite aucun entretien particulier ; il doit être assemblé par un professionnel dans les règles de l'art conformément à sa notice de montage. Un contrôle « visuel » est recommandé une fois par an pour s'assurer de la bonne qualité d'assemblage.



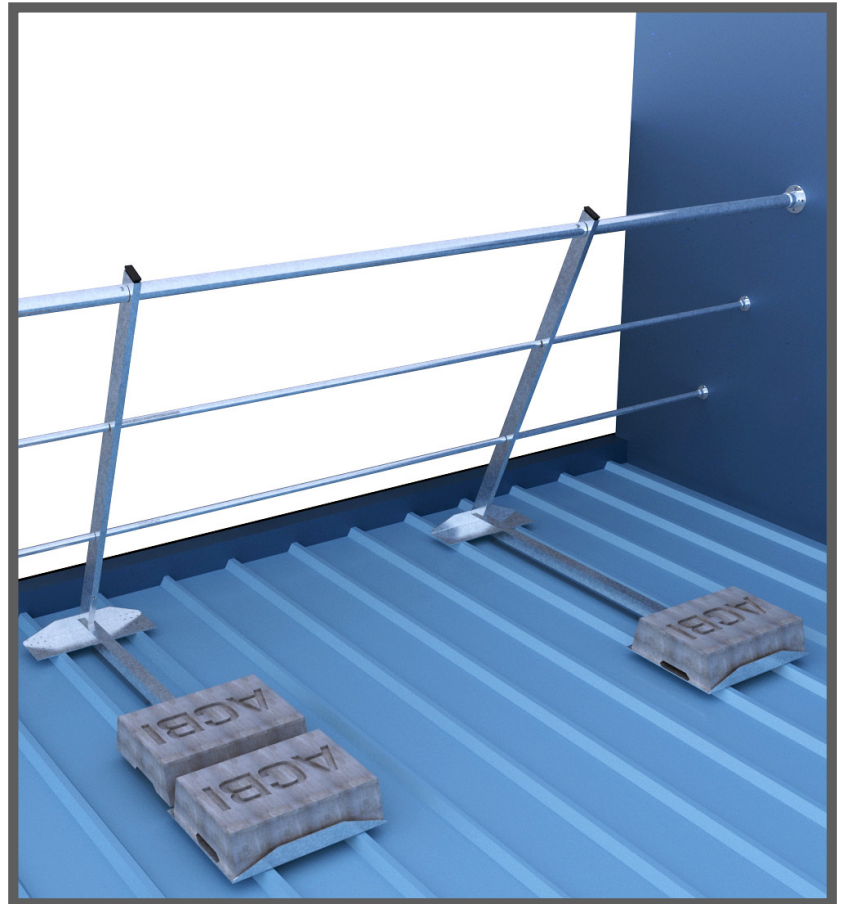
BANDE ANTIDERAPANTE



1400

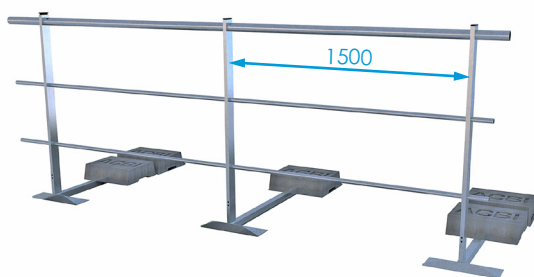


400



GARDOSTABAC ACBI

Développé à partir de la gamme standard, l'ensemble des poteaux et des différents modes de fixation sont raccordables entre eux à l'aide de toutes nos pièces de jonctions de la gamme GardoKit.



Entraxe poteaux: 1500 mm max

BAC ACIER

Epaisseur mini 63/100
Ondes 250 ou 330

TRAITEMENT DE SURFACE

- Galvanisation à chaud
- Peinture époxy

Simple et rapide à installer à l'aide du bouchon ClipLiss. Dans le cas d'absence d'acrotère périphérique d'une hauteur minimum de 100 mm, l'installation d'une plinthe* est obligatoire.

